

DEPARTEMENT

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON

de BRUZ

N°80/2024

COMMUNE DE

CHARTRES-DE-BRETAGNECONVOCATION
25 octobre 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 4 novembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 25 octobre 2024 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

16

PRESENT(E)(S) :

M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS – Mme JOALLAND -
Mme LOUIS - M. BABOUR – Mme KOUBA - M. DANGE – M. MUTSHE - M.
GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER (arrivée à 19h) –
Mme VANNIER - M. BOSSARD

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)**

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

M. LE BORGNE donne pouvoir à M. GIRAUD
Mme BENTZ donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme GLAZIOU donne pouvoir à Mme LOUIS

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Mme HANANE
Mme BOSSARD
Mme BOUCHERON

ABSENT(E)(S):**ABSENT(E)(S)**

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme VANNIER

Tarifs de location de la salle Rabelais à des particuliers, à titre exceptionnel

Tarifs de location de la salle Rabelais à des particuliers, à titre exceptionnel

La Ferme des Peupliers sera indisponible pour des raisons techniques du 1er novembre 2024 au 1er avril 2025. A titre exceptionnel, il est proposé d'autoriser la mise à disposition de la salle Rabelais aux particuliers ayant déjà réglé leur acompte ou le tarif intégral de la salle, au tarif voté pour la Ferme des Peupliers. La mise à disposition reste accordée prioritairement au Pôle Sud et aux associations.

Le montant de mise à disposition proposé à titre exceptionnel est le suivant :

Salle Rabelais		tarif horaire (minimum 4 heures)	Forfait journée (du lundi au vendredi, de 8h à 1h)	Forfait weekend: (samedi 8h à 1h et dimanche 8h à 22h)
Particuliers chartrains ayant déjà versé leur acompte au 11 octobre 2024	Du 1er novembre au 31 décembre 2024	14 €	96 €	299 €
	Du 1er janvier au 1er avril 2025	14 €	98 €	305 €

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent le tarif exceptionnel pour la mise à disposition de la salle Rabelais à des particuliers

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire



Philippe BONNIN